



# DIRECCTE

## Entreprises

la lettre d'information de la **DIRECCTE Occitanie**

N°7 // Décembre 2017

### Edito

Le gouvernement a lancé de nombreuses réformes que la Direccte aura à mettre en œuvre dans les mois à venir. C'est le cas en matière de droit du travail, de formation professionnelle ou de relance d'une politique industrielle.

A travers les quelques exemples repris dans cette lettre, vous constaterez que la Direccte Occitanie s'inscrit d'ores et déjà dans cette dynamique de réformes. Nous avons la volonté de promouvoir le dialogue social territorial et d'apporter un service de proximité aux salariés et aux entrepreneurs pour répondre à leurs interrogations sur les évolutions réglementaires. Nous sommes également mobilisés sur les politiques de l'emploi et de formation professionnelle, convaincus qu'une approche territoriale permettra de mieux répondre aux besoins en compétences des entreprises. Enfin, nous continuons à promouvoir l'industrie du futur en sensibilisant les acteurs économiques au sujet de la transformation numérique.

Plus que jamais les missions de la Direccte s'inscrivent dans cette logique de soutien à un dialogue social de qualité, gage de la performance économique des entreprises de nos territoires.

Bonne lecture !

**Christophe Lerouge**, directeur régional



## Sommaire

### ACTUALITÉS

- Renseignement en droit du travail, prenez rendez-vous en ligne ! ..... p 2
- DigitalSkills, le hub des compétences numériques en Occitanie ..... p 2
- Connaissez-vous la CPRI ? ..... p 3
- La semaine de l'industrie 2018 approche ..... p 4
- Etude « Occitanie 1990-2040 : les déterminants de la croissance » ..... p 4
- Ditech, futur pôle de formation d'excellence... pour l'usine du futur..... p 5

### ZOOM SUR

- REACH, échéance 2018 : entreprises, vous êtes concernées ! ..... p 5-6
- Dispositif RH TPE : un chef d'entreprise témoigne ..... p 7

### NOS DERNIÈRES PUBLICATIONS

- Le panorama socio-économique de l'Occitanie ..... p 8
- Note de conjoncture au 2<sup>e</sup> trimestre 2017 ..... p 8
- Bilan de l'intérim en Occitanie 2016 ..... p 8
- Guide égalité femmes-hommes réalisé pour les PME-TPE ..... p 8

**DIRECCTE**  
**Occitanie**

Direction Régionale  
des Entreprises,  
de la Concurrence,  
de la Consommation,  
du Travail et de l'Emploi



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE

## Renseignement en droit du travail, prenez rendez-vous en ligne !

La Direccte traite plus de 100 000 demandes de renseignement en droit du travail par an provenant des salariés ou des employeurs du secteur privé ou de leurs représentants. Pour simplifier et faciliter le renseignement de proximité, la Direccte met en place les rendez-vous en un clic.

### Plus de souplesse et moins d'attente

Les usagers peuvent consulter les plages horaires disponibles et choisir en toute tranquillité la date, l'heure et le lieu de leur rendez-vous pour poser leurs questions sur les contrats de travail, la durée du travail ou les salaires. En outre, un courriel de confirmation du rendez-vous leur est envoyé.



Les agents chargés du renseignement peuvent anticiper en partie les questions et mieux orienter et renseigner les usagers au moment du rendez-vous.

A ce jour 12 des 13 départements de la région ont mis en place la prise en rendez-vous en ligne, les Pyrénées-Orientales suivront prochainement.

### Confidentialité assurée

La confidentialité est assurée par les technologies utilisées par la société ClicRdv, en conformité avec la Cnil.

<https://www.clicrdv.com/direccte-occitanie>



## DigitalSkills, le hub des compétences numériques en Occitanie

Après 18 mois de concertation avec tous les acteurs régionaux du numérique en Occitanie (entreprises, organismes de formation, écoles, institutions), la Direccte et le cluster DigitalPlace ont lancé, en octobre dernier, le premier hub des compétences numériques en Occitanie.

Baptisée « DigitalSkills » la plate-forme régionale [www.digitalskills.fr](http://www.digitalskills.fr) recense les formations liées au numérique, les aides au recrutement, les périodes de stage, les offres d'emploi, une CV-thèque... DigitalSkills s'adresse à la fois aux entreprises, organismes de formation et écoles, partenaires et candidats.

Le but de cette plateforme est d'aider les entreprises dans leurs recherches de formations, de pré-recrutement et de recrutement auprès des organismes de formation et écoles d'Occitanie dans le secteur du numérique.



### Verbatim

“ Tout est parti d'un constat révélé par une étude menée en 2015 par DigitalPlace : les entreprises du numérique rencontrent des problèmes de recrutement alors que les acteurs pouvant répondre à ces problématiques existent ”  
explique Christophe Lerouge, directeur de la Direccte Occitanie.

“ Le numérique est un secteur qui recrute et dans lequel l'évolution des compétences est fulgurante (...). Pour se faire, une grande variété d'aides à la formation et au recrutement sont disponibles, mais sont méconnues par les entreprises. Désormais, grâce à la plateforme DigitalSkills, les entreprises gagneront du temps en centralisant les informations essentielles à leurs besoins (...) ”  
complète Daniel Benchimol, président de DigitalPlace.

### QUELQUES CHIFFRES

- **Déjà plus de 760 CV déposés dans la CVthèque**
- **70 organismes de formation référencés**
- **Plus de 120 offres d'emploi**

### VOUS ÊTES UN ORGANISME DE FORMATION ? RÉFÉRENCEZ-VOUS !

Si vous êtes un organisme de formation dans le numérique, référencez-vous gratuitement sur DigitalSkills. Cela permettra de faire connaître votre offre de formation sur des compétences numériques ou encore de faire connaître les disponibilités de vos stagiaires, alternants et diplômés, pour rejoindre les entreprises en recherche de talents.

## Connaissez-vous **la CPRI** ?

Instance régionale de concertation, la nouvelle **commission paritaire régionale inter-professionnelle** (CPRI) représentant salariés et employeurs des très petites entreprises (TPE < 11 salariés), s'est réunie pour la première fois le 13 septembre 2017 dans les locaux de la Direccte à Toulouse.

Sa composition, son but et le rôle de la Direccte sont définis dans le code du travail (art. L 23-113-1). La CPRI de la région Occitanie réunit 10 représentants des organisations syndicales de salariés et 10 représentants des organisations professionnelles d'employeurs.

### 4 MISSIONS PRINCIPALES :

- Donner aux salariés et aux employeurs toute information sur les dispositions légales ou conventionnelles ;
- Débattre et rendre tout avis utile en matière d'emploi, de formation, de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, de conditions de travail, de santé au travail, d'égalité professionnelle, de travail à temps partiel et de mixité des emplois ;
- Faciliter la résolution de conflits individuels ou collectifs n'ayant pas donné lieu à la saisine d'une juridiction ;
- Faire des propositions en matière d'activités sociales et culturelles.

La répartition des sièges entre les différents syndicats de salariés (Cgt, Cgt-Fo, Cfdt et Unsa) tient compte des résultats régionaux obtenus lors des élections TPE organisées en janvier 2017.

L'attribution des sièges aux organisations d'employeurs (Medef, U2P, Cpme) prend en compte les résultats obtenus lors de la dernière mesure de l'audience patronale.

Le règlement intérieur a été adopté le 7 novembre lors de la deuxième réunion, et une présidente et une vice-présidente ont été élues :

- Présidente : Mme Valérie Pons (CPME)
- Vice-présidente : Mme Dominique Guilhem Mistou (UNSA)

### La Direccte, facilitateur de dialogue social

La désignation des membres de la CPRI par les organisations syndicales et les organisations professionnelles d'employeurs se fait auprès du Direccte. Celui-ci a publié la liste des membres au recueil des actes administratifs le 1<sup>er</sup> juillet.

La Direccte doit en outre faciliter l'organisation matérielle des réunions notamment en mettant des salles à disposition. C'est ainsi qu'elle a accueilli dans ses locaux à Toulouse et à Carcassonne les deux premières réunions de la CPRI le 13 septembre et le 7 novembre dernier.

[liste des membres au recueil des actes administratifs](#)



## La semaine de l'industrie 2018

approche ...

**Rendez-vous du 26 mars au 1<sup>er</sup> avril 2018 pour la 8<sup>e</sup> édition de la semaine de l'industrie ! Le focus de cette édition est l'industrie connectée.**



La semaine de l'industrie a pour objectif de promouvoir et de renforcer l'attractivité de l'industrie et de ses métiers auprès du grand public et plus particulièrement des jeunes et des demandeurs d'emploi, à travers la rencontre de femmes et d'hommes professionnels de l'industrie.

Elle permet de savoir comment sont conçus et fonctionnent les sites industriels du 21<sup>e</sup> siècle et de prendre conscience de l'importance du tissu industriel dans notre pays, notre région et nos territoires.

En Occitanie, plus de 180 évènements se sont déroulés l'an dernier dans tous les départements, où un large choix

a été proposé au public : job dating, visites d'entreprises, conférences/débats, interventions en classe...

**Vous êtes chef d'entreprise et vous souhaitez faire connaître votre entreprise, votre activité, votre savoir-faire? Contactez la Direccte, qui anime le comité de pilotage régional, et nous vous aiderons à donner de la visibilité à votre projet.**

[Toutes les informations sur la semaine de l'industrie](#)

[Votre contact à la Direccte Occitanie](#)



## Etude « Occitanie 1990-2040 : les déterminants de la croissance »

**Le 19 septembre 2017 a été présenté à la préfecture de région Occitanie l'essentiel des conclusions de cette étude. Les travaux ont commencé début 2017, après une phase de définition de l'architecture et de la méthodologie courant 2016. Le cabinet XERFI a été retenu fin 2016 pour assurer les prestations extérieures du projet.**

### Le contexte : la réforme territoriale

La réforme territoriale a renforcé l'importance du dialogue entre l'Etat, le conseil régional, les métropoles, les autres collectivités territoriales et les acteurs des territoires autour des enjeux de développement économique.

Une connaissance claire des principaux déterminants de la croissance et de leur évolution possible d'ici 25 à 30 ans a été estimée nécessaire pour éclairer les décideurs. L'Etat et le conseil régional ont décidé de réaliser ensemble une étude prospective sur la croissance potentielle à l'horizon 2040, à partir d'une approche rétrospective depuis 1990. Par convention, la Région en a délégué la coordination à l'Etat.

### Les objectifs

Les travaux poursuivaient trois objectifs principaux :

- Inscrire l'analyse économique régionale dans une perspective de temps long, avec une dimension comparative, afin de créer un corpus de référence, une robuste base de données et d'analyses de tendances-clés pour l'ensemble des acteurs régionaux.
- Proposer aux débats deux scénarii, avec deux sentiers de croissance, aux horizons 2025 et 2040. Le premier scénario décrit une évolution sans changements notables (scénario tendanciel) ; le second (scénario optimal) propose une



mobilisation et une convergence optimales des ressources et des acteurs régionaux, où l'économie occitane « fait système » en relevant avec succès les défis de la nouvelle économie.

- Analyser les enjeux et les défis autour des spécialisations économiques régionales, par la méthode des avantages comparatifs. Cela consiste à comparer et situer le poids relatif de l'Occitanie vis-à-vis des autres régions de province, en termes de valeur ajoutée, d'emploi total et d'emploi salarié.

**Un abstract de cette étude est disponible sur demande, auprès de [Philippe Colombani](#) à la Direccte**

## Ditech, futur pôle de formation d'excellence ... pour l'usine du futur

Le 11 octobre dernier à Tarbes a été posée la première pierre de Ditech, futur pôle d'excellence au service des industriels et de l'attractivité du territoire. Ce projet, lauréat de l'appel à projets lancé en 2015 dans le cadre du programme des investissements d'avenir pour le « partenariat pour la formation professionnelle et l'emploi », bénéficie à ce titre d'un financement de l'État de 3,2 millions d'euros sur les 6,8 millions de budget total.



Ce pôle sera équipé de moyens pédagogiques en lien avec les nouvelles technologies, et proposera des parcours de formation avec une pédagogie innovante : parcours individualisés, approche emploi-compétences ...

### Une vaste offre de formation et des diplômes variés

### Valoriser les filières-métiers de l'industrie et dispenser une formation d'excellence

Le projet DITECH « Développement de l'Industrie dans les Territoires en faveur de l'Emploi, des Compétences dans les Hautes-Pyrénées », porté par l'union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM) Adour, vise à créer un pôle de formation d'excellence destiné aux apprentis, alternants et salariés du territoire, pour répondre aux enjeux de « l'industrie du futur ».

Le projet permettra de former en peinture, aérostructure, chaudronnerie/soudage, usinage/Rectification, câblage aéronautique, ajustage cellules aéronaves, ajustage composites, contrôle non destructif, productique mécanique. Le potentiel du site sera de 131 apprentis, pour des formations allant du CAP au BTS. D'ici 2021, l'objectif est d'augmenter de 25% le nombre d'alternants, de former des salariés sur des qualifications nouvelles et d'atteindre un taux d'insertion de 75% des apprenants.

Ouverture en septembre 2018 !



## Zoom sur



## REACH, échéance 2018 : entreprises, vous êtes concernées !

**Le règlement européen REACH (enRégistrement, Evaluation, Autorisation et restriction des produits CHimiques) est applicable depuis le 1<sup>er</sup> juin 2007.**

REACH a été adopté pour mieux protéger la santé humaine et l'environnement contre les risques liés aux substances chimiques.

Selon ce règlement, les substances chimiques produites ou importées dans l'Espace économique européen à partir de 1 tonne/an et non exemptées doivent être enregistrées auprès de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA: European CHemicals Agency).

Attention, REACH ne concerne pas que l'industrie chimique. Il ne concerne pas non plus que les producteurs ou les impor-

tateurs. Les utilisateurs et les distributeurs ont aussi des obligations, mais également des précautions à prendre afin d'assurer la continuité de leurs approvisionnements ou de leur capacité de mise sur le marché.

### 31 mai 2018 : Dernière échéance d'enregistrement des substances chimiques

y compris les substances naturelles comme les huiles essentielles, les substances organiques comme les solvants, ou les métaux.

Suite (p5) ►

## REACH, échéance 2018 : entreprises, vous êtes concernées ! (suite)

Après cette date, il ne sera plus possible de fabriquer ou importer des substances à plus d'une tonne par an, si elles n'ont pas été enregistrées, selon le principe édicté par REACH : « pas de données, pas de marché ».

### Si votre entreprise ne produit pas de substances chimiques, peut-être les importe-t-elle ?

Au titre de REACH, **les importateurs ont les mêmes obligations que les fabricants.**

Vous êtes un importateur si vous achetez une (ou des) substance(s) chimique(s) seule(s) ou dans un mélange directement auprès d'un fournisseur établi en dehors de l'EEE et l'introduisez sur le territoire de l'EEE.

Dans ce cas, vous devez enregistrer cette(s) substance(s) chimique(s).

Lorsque vous importez des mélanges, les exigences s'appliquent à chaque substance contenue dans le mélange et l'obligation d'enregistrement est applicable dès lors que l'une des substances contenue dans votre mélange est présente au total à plus d'une tonne par an.

**Attention, compte tenu des délais d'enregistrement, il vous est conseillé de vous y prendre dès maintenant.**

De même, **pour les utilisateurs ou distributeurs**, il ne sera plus possible, évidemment, d'utiliser ou commercialiser les produits ou articles contenant une substance donnée si elle n'a pas été enregistrée. Certains distributeurs envisagent de réduire leur portefeuille de 90% pour se soustraire à l'enregistrement. **Il est donc essentiel, de vous assurer auprès de vos fournisseurs, que les substances contenues dans les produits ou articles que vous utilisez ont été correctement enregistrées**, faute de quoi vous vous exposez à un risque de **rupture d'approvisionnement** ou d'usage illégal.

De plus, vous aurez l'obligation de communiquer les informations relatives à vos usages propres ou à ceux de vos clients par la chaîne d'approvisionnement amont aux entreprises responsables de l'enregistrement des substances concernées. Cette formalité est également indispensable pour vous permettre de poursuivre vos activités.

Vous aurez, enfin, l'obligation de communiquer à vos clients les informations relatives aux risques liés à l'exposition aux substances concernées, notamment contenues dans la fiche de sécurité qui doit vous être communiquée par vos fournisseurs.

Les distributeurs de substances chimiques, les administrations et organismes publics compétents, les réseaux consulaires et les organisations professionnelles peuvent vous aider dans vos démarches.

## QUIZZ :

### ÊTES-VOUS DANS L'UN DES CAS SUIVANTS ?

- Vous achetez des substances chimiques ou des mélanges (ex. : peinture, produit de nettoyage, solvant...) en France, dans l'Union européenne ou hors de l'Union européenne ?
- Vous formulez un mélange chimique (ex. : vernis) ?
- Vous utilisez des substances chimiques ou des mélanges pour fabriquer un article (ex. : mobilier, pneumatiques, bijoux...) ?
- Vous intervenez dans la chaîne de fabrication ou de maintenance d'un article et vous utilisez des substances chimiques (ex. : traitement anticorrosion de pièces métalliques) ?
- Vous importez des articles (ex. : articles textiles) pouvant contenir des substances chimiques ?

Si vous avez coché **au moins une réponse, alors vous êtes concerné**. Lisez la brochure **Maîtriser les risques chimiques dans votre entreprise**, vous y trouverez des outils pour renforcer la maîtrise des risques dans votre entreprise et gagner en compétitivité sur votre marché.



L'Etat a créé un service national d'assistance gratuit <http://www.reach-info.fr> pour référencer les informations sur REACH et vous accompagner dans sa mise en œuvre. Celui-ci est également compétent sur le règlement CLP.

Par téléphone, vous pouvez également contacter le Helpdesk de 9h à 12h du lundi au vendredi au numéro suivant :



## Dispositif RH TPE-PME : un chef d'entreprise témoigne

Le **dispositif d'appui-conseil en ressources humaines des TPE-PME** vise à soutenir les stratégies de développement des TPE-PME en leur permettant de construire des solutions concrètes à leurs problématiques, d'élaborer une stratégie ressources humaines ou d'améliorer les relations de travail pour une meilleure performance.

**Illustration avec l'interview de Michael Bladanet, président des Menuiseries de l'Autan**, qui a témoigné de

son expérience à l'occasion d'une réunion de présentation du dispositif organisée en septembre par l'unité départementale du Tarn de la Direccte à la CCI de Castres.

L'entreprise de 10 salariés est située sur la commune du Bout-du-Pont-de-l'Arn. Elle a bénéficié d'un accompagnement individuel de 8 jours effectué par le cabinet Adimus référencé par la Direccte.

**Michael Bladanet, vous êtes le Président des Menuiseries de l'Autan, dites-nous ce qui vous a amené à mobiliser ce dispositif ?**

Suite à deux rachats successifs de très petites structures afin de diversifier notre offre, j'ai ressenti le besoin d'assurer le développement des Menuiseries de l'Autan sur le plan commercial. J'avais besoin d'être aidé dans cette démarche. Un premier appui externe m'a permis de prendre conscience d'un besoin préalable en interne. Il me fallait sécuriser d'abord l'organisation de travail de mon entreprise, clarifier les rôles et les fonctions. En gros il s'agissait de mettre à plat l'organisation avant de développer le carnet de commandes.

**Pour vous et votre entreprise, quelle est la valeur ajoutée d'un appui extérieur en gestion des ressources humaines ?**

Ce genre d'intervention mobilise du temps et de l'énergie pour le chef d'entreprise que je suis mais aussi pour mes salariés. J'étais réticent au début.

Mais avec le recul je prends conscience que j'ai évolué à titre personnel sur ma vision de la gestion de mes équipes et que comme mes salariés ont été intégrés au processus, eux-aussi ont évolué dans leurs attitudes... mais aussi dans leurs attentes.

Je me rends compte aussi que clarifier les rôles et les fonctions de chacun est un exercice bénéfique et que des solutions nouvelles découlent assez naturellement de ce travail.

Et même si j'ai toujours eu une écoute attentive, je constate aujourd'hui que des salariés viennent me voir pour me proposer des solutions nouvelles pour améliorer



le fonctionnement collectif. Et moi, je me sens encore plus légitime dans mon rôle de chef d'entreprise et de manager.

**En quoi le dispositif proposé par la Direccte Occitanie est-il utile d'après vous ?**

On ne peut pas se le cacher, le fait de pouvoir financer la moitié du coût de l'intervention n'est pas neutre pour une petite entreprise comme la nôtre mais au-delà de l'aspect financier, nous avons apprécié la facilité et les délais réduits de mobilisation de ce financement. J'ai su me remettre en question et mes salariés ont joué le jeu, avec l'appui du cabinet pour produire des outils et des solutions nouvelles. Le cabinet m'a permis de disposer d'un diagnostic SWOT, d'un organigramme, d'un référentiel global des activités, de mettre en place des fiches de poste, des trames d'entretien, un plan d'action RH et un planning de mise en œuvre de façon à pérenniser l'action. J'ai par exemple, en plus des propositions et outils apportés par le cabinet Adimus, décidé de faire un point individuel mensuel avec mes salariés. Ça me permettra de mieux anticiper et d'améliorer dans la durée le fonctionnement collectif de mes équipes.

### Le dispositif RHTPE-PME, c'est

- Une aide de l'Etat à 50%, plafonnée à 15000€
- Un dispositif facile à mobiliser, un contact dans chaque département
- Un accompagnement personnalisé, sollicité par l'entreprise

**Vous souhaitez être accompagné sur la structuration RH de votre entreprise ?  
Retrouvez toutes les informations sur le dispositif [ici](#)**





## Le panorama socio-économique de l'Occitanie

Pour la troisième année consécutive, il dresse un portrait de la région, dans sa globalité et au travers de toutes ses diversités.

Il présente des données et des analyses sur la démographie, le tissu économique, le fonctionnement du marché du travail, le dialogue social, la santé et la sécurité au sein des entreprises, la consommation, autant de thèmes qui intéressent ou constituent les champs d'intervention de la Direccte Occitanie.

[Consulter le document](#)



## Note de conjoncture au 2<sup>e</sup> trimestre 2017

Vue d'ensemble de la conjoncture dans la région en matière d'activité économique et de politiques d'emploi.

[Consulter le document](#)



## Bilan de l'intérim en Occitanie 2016

En Occitanie, l'intérim représente, en 2016, 3,7% de l'emploi salarié du secteur marchand. Il s'accroît de 7,4% par rapport à 2015, progression moins favorable qu'au plan national (+8,8%).

L'emploi temporaire dans tertiaire connaît une hausse sensible, la hausse est moindre dans la construction et l'industrie.

Les ouvriers restent majoritaires parmi les intérimaires d'Occitanie (76% du total régional), mais le nombre de cadres intérimaires progresse deux fois plus vite qu'en moyenne régionale (+14,6% en un an).

[Consulter le document](#)



## Guide égalité femmes-hommes réalisé pour les TPE-PME

Le Ministère du Travail vient de publier ce guide pratique destiné aux TPE-PME. Il a pour objectif de lever les freins liés aux stéréotypes et de favoriser le développement de plans d'action en faveur de l'égalité professionnelle.

Que contient ce guide ?

- Des outils pratiques pour agir efficacement.
- Des témoignages concrets du monde des TPE-PME pour vous inspirer.
- Des clés simples pour comprendre les enjeux des obligations légales.
- Un recensement de références et de sites pour aller plus loin.

[Consulter le document](#)

**Directeur de la publication :** Christophe Lerouge, Directeur régional  
**Responsable de la rédaction :** Christine Lemoal, Chargée de communication

**Comité de rédaction :** Pôles 3E, C et T de la Direccte  
**Crédit photos :** Freepics, Fotolia, Direccte Occitanie, Menuiseries de l'Autan